

Maison de la Vie Associative
74 Route de Montéliar
26000 Valence
rando.loisirs26@gmail.com

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE
SÉJOUR RANDONNÉE AU COLLET D'AURON
(06660 AURON) DU 16 AU 23 JUIN 2024

Responsable de ce séjour : Marlène CHAZAL

Ce séjour est coorganisé par l'Association Rando Loisirs de Valence et la Fédération Française de la Randonnée Pédestre de la Drôme

Il est ouvert aux adhérents de l'Association Rando Loisirs titulaires de la licence FFRP 2023/2024 avec assurance R.C. Une ouverture est possible à d'autres licenciés FFRP.

Pour les conjoints non adhérents, le Pass Découverte est proposé.

Hébergement

Nous serons hébergés dans la maison familiale « Le Collet d'Auron » à 1600 mètres d'altitude dans le magnifique cadre du Parc National du Mercantour au centre de la station d'Auron.

L'organisateur se réserve le droit de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-dessus.

Nombre de participants

45 au minimum, 55 au maximum.

Il s'agit essentiellement d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre organisée par le club. 3 groupes de niveau seront constitués (facile, moyen et fort).

Date et durée du séjour

8 jours – 7 nuits

Du **dimanche 16 juin au dimanche 23 juin 2024**

Départ de Saint-Donat uniquement le dimanche 16 juin 2024 et retour le dimanche 23 juin 2024 en direction de St-Donat

Coût du séjour

Le prix peut varier en fonction du nombre de personnes, soit une fourchette de : **650€ à 680€ par personne**

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar de grand tourisme
- La pension complète du dîner du J1 au déjeuner du J8. Pour 7 jours un panier-repas pour les randonnées sera prévu
- L'hébergement en chambre double ou simple (en option suivant disponibilité)
- Pour les 3 groupes et sur 5 jours, les randonnées seront encadrées par des accompagnateurs en montagne, diplômés d'état.
- La taxe de séjour, frais de gestion, immatriculation tourisme et frais de dossier
- L'assurance assistance - rapatriement incluse dans votre licence IRA ou FRA minimum
- Linge de toilette fourni et lits faits à l'arrivée.
- Pourboires

Ce prix ne comprend pas :

- Le pique-nique du premier jour (J1)
- L'assurance annulation, interruption et rapatriement (facultative)
- Le supplément chambre individuelle : **105€** par personne / 7 nuits (sous réserve de disponibilité)
- Les boissons (vin pichet **16€** le litre)

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas mentionné dans ce document.

Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la randonnée pédestre

64 rue du dessous des Berges - 75013 Paris – Numéro d'immatriculation IM075100382 Tél 01 44 89 93 90 CENTRE D'INFORMATION : Tél 01 44 89 93 93
La Fédération Française de la randonnée pédestre est une association reconnue d'utilité publique Agréée et délégataire du Ministère chargé des sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.
Code APE : 93192 – Siret : 303 588

Randonnées

Saint Dalmas le Selvage – Isola 2000 (chemins transfrontaliers entre France et Italie)

Bouseyas les Hautes Alpagnes de Saint Dalmas le Selvage

Plateau de Morgon les alpagnes de la haute Tinée

3 groupes de randonnées sont organisés chaque jour

Altitude maxi des randonnées : 2800 m

Dénivelé maxi des randonnées : 1000 m

Distance maxi des randonnées : 21 km

Le programme peut être modifié sur décision des responsables en fonction de divers paramètres : conditions climatiques ou condition physique des participants.

L'ordre des randonnées peut être modifié. Certaines randonnées dépendent des conditions météorologiques. En cas de mauvais temps, l'association Rando Loisirs se réserve le droit de proposer un programme alternatif.

Formalités

Carte d'identité nationale, Carte vitale, Carte licence FFRP

Inscriptions

Un bulletin d'inscription sera disponible sur le site internet Rando Loisirs

Ce document devra nous être retourné dûment rempli et signé.

A la date du **2 mai 2024**, si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places disponibles (55), un choix sera fait suivant le critère d'assiduité et de fréquentation sur l'année 2023.

De ce fait une commission du Conseil d'Administration sera mise en place.

Si le nombre de participants est inférieur à 45 personnes au **26 janvier 2024**, le séjour pourra être annulé.

Toute annulation après le **26 janvier 2024** ne sera pas remboursée par le club (même partiellement). Les adhérents qui auront pris une assurance (facultative à 29€) pourront être remboursés selon les conditions stipulées sur la notice d'information.

Paiements

Inscription du **11 janvier 2024 au 25 janvier 2024** avec versement de **220 € + 29 €**

assurance annulation, interruption et rapatriement (facultative)

Ensuite **220 € avant le 7 mars 2024**

Le solde + la chambre individuelle (**105 €**) **avant le 2 mai 2024**

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association " Rando Loisirs "

Conditions d'annulation de l'inscription (Assurance)

Sauf si vous trouvez un remplaçant mais en aucun cas les souscriptions aux assurances sont remboursables.

Pour toute annulation de 90 jours avant le début du séjour, l'inscription est remboursable à 100%

Pour toute annulation de 89 à 30 jours avant le début du séjour : 30% de la facture totale

Pour toute annulation de 29 à 08 jours avant le début du séjour : 70% de la facture totale

Pour toute annulation de moins de 8 jours avant le début du séjour, l'intégralité de la facture est due

Recommandations

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. L'équipement de base du randonneur est indispensable. Toute personne qui ne participe pas aux randonnées prévues le fait sous son entière responsabilité.

Tous les documents concernant le séjour sont disponibles sur le site internet de l'association

Amicalement

Le Conseil d'administration